

15 mars 2013

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.info | contact@snsh.info | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71

Réunion de travail avec M. Laurent Grandguillaume, Député de la Côte d'Or *SNSH Info - 7 mars 2013*



Le 7 mars dernier, le SNSH rencontrait le Député de la Côte d'Or - **M. Laurent GRANDGUILLAUME**.

L'occasion pour les représentants du syndicat de faire part de leur mécontentement quant à la réponse « stéréotypée » à la question écrite posée par ce dernier et apportée par le **Ministère de la Fonction Publique**.

L'occasion également de lui remettre officiellement le rapport que le SNSH avait réalisé dans le cadre du **Pacte de Confiance pour l'Hôpital**.

M. Grandguillaume nous a assuré de son soutien et met tout en oeuvre pour relancer les contacts initiés au niveau ministériel. Il relancera, dans les jours à venir, les contacts initiés avec la Présidence de la République, les services du Premier Ministre, de même qu'avec les Ministres de la Santé et de la Fonction Publique.

Dans le cadre de cette réunion, d'autres actions - que nous ne détaillerons pas ici - ont également été envisagées pour la reconnaissance des Docteurs en

Sciences en tant que nouveau métier de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour sa part, le SNSH continuera ses actions à destination des **Affaires Sociales du Sénat et de l'Assemblée Nationale**.

Rencontre avec le Dr Olivier Véran, Député de l'Isère *SNSH Info - 13 mars 2013*



Le SNSH rencontrait le 13 mars dernier, dans ses bureaux de l'Assemblée Nationale, le **Dr Olivier VERAN** - Député de l'Isère, Commissaire aux Affaires Sociales et **suppléant de Mme Geneviève FIORASO** Ministre de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une rencontre qui a permis de dresser au Dr O. VERAN, **médecin neurologue hospitalier au CHU de Grenoble**, un état des lieux complet l'absence de reconnaissance des Docteurs en Sciences au sein de la Fonction Publique Hospitalière, et par delà cette absence de reconnaissance humaine, l'absence de reconnaissance de ce diplôme de l'enseignement supérieur qu'est le Doctorat.

M. le Député nous a confirmé que plusieurs réflexions étaient engagées au niveau gouvernemental - notamment au niveau des **réformes de la santé** et de

la structuration du LMD mais également au niveau de la formation initiale.

Plusieurs idées ont été évoquées durant cet entretien, notamment la possibilité de dédier des crédits MERRI (*Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation*) au financement des Docteurs en Sciences...

Le Dr VERAN souhaitait également connaître le montant des points SIGAPS générés par les Docteurs en Sciences participant, en CHU, à la recherche médicale. Question importante mais à laquelle il est difficile de répondre lorsqu'on a présent en mémoire que « *seuls 29% des Docteurs en Sciences figurent de manière systématique sur les publications auxquelles ils collaborent activement. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les 25% de nos collègues qui ne figurent jamais sur les publications auxquelles ils participent parce que leur encadrement ne le souhaite pas, ou bien encore, considère les Docteurs en Sciences comme du personnel technique (14%) n'ayant pas à figurer sur les publications* ».

Le Dr VERAN doit intervenir prochainement auprès du **Cabinet de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé**, de même qu'auprès du Cabinet de **Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, convaincu de l'importance pour nous de pousser ces portes ministérielles et de nous faire reconnaître en tant qu'**interlocuteur privilégié**.

Nous Contacter
Attention :
Nos adresses email changent.
Nos mails en @snsh.pro
deviennent @snsh.info

president@snsh.info
secretairegeneral@snsh.info
contact@snsh.info

Sans changement : snsh@chu-dijon.fr

Calendrier SNSH

29 mars : Réunion avec Denis VALZER- Délégué Interrégional de la Fédération Hospitalière de France

Demandes de Rendez-vous !

Ministères

- ⇒ M. Yves LEVY : Conseiller Spécial Santé - Cabinet de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ⇒ M. Djillali ANNANE : Conseiller pour l'Enseignement médical et la Recherche - Cabinet de Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
- ⇒ M. Jean DEBEAUPUIS : Directeur Général de la Direction Générale de la Santé et de l'Offre de Soins (DGOS)
- ⇒ M. Raymond LE MOIGN : Sous-Directeur - Direction des Ressources Humaines du Système de Santé (DGOS / RH)
- ⇒ M. Paul PENY : Président de l'Observatoire des Emplois en Métiers de la Fonction Publique Hospitalière (ONEM)
- ⇒ M. Marcel POCHARD : Conseiller d'Etat - Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH)
- ⇒ M. Frédéric VALLETOUX : Président de la Fédération Hospitalière de France, membre de l'ONEM et du CSFPH.

Commissions des Affaires Sociales (CAS)

- ⇒ Mme Annie DAVID : Sénatrice - Présidente CAS du Sénat
- ⇒ Mme Catherine GENISSON : Sénatrice - Vice-Présidente CAS Sénat
- ⇒ Mme Catherine LEMORTON : Députée - Présidente CAS Assemblée Nationale
- ⇒ M. Jean-Pierre DOOR : Député - Vice-Présidente CAS Assemblée Nationale
- ⇒ Mme Martine PINVILLE : Députée - Secrétaire CAS Assemblée Nationale

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux





BULLETIN D'ADHESION 2013

Ensemble, créons un esprit de corps



Adresse Postale
Siège National
Syndicat National
des Scientifiques
Hospitaliers
s/c Dr E. FLORENTIN
CHU Dijon
Plateau Technique
de Biologie
2 rue A. Ducoudray
BP 37013
21070 DIJON Cedex

Président :
03 80 29 51 06

Secrétaire Général :
03 80 29 31 71

contact@snsnh.pro

www.snsnh.pro

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Coordonnées Professionnelles :

Adresse : _____

Service : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____

Coordonnées Personnelles :

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Email : _____ @ _____

Titulaire d'un Doctorat d'Etat Doctorat d'Université
Obtenu en : _____ à _____ (ville)
Spécialité scientifique : _____

Reconnait n'être titulaire que du seul doctorat d'Etat ou d'Université en Sciences mentionné ci-avant.

Joins au présent document la somme de **45 Euros(*)** représentant le montant annuel de ma cotisation(*) par chèque bancaire établi à l'ordre de « *Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers* »

Fait à : _____ Le : _____ Signature _____

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'adresse mentionnée sur ce document.

(*) Soit une cotisation annuelle de 15 Euros après déduction fiscale. Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1 % du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, déminués des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt. (CGL art. 199 quater C ; DB 5 B-3316 ; BOI 5 F-4-01 ; 5 B-8-05 ; PF 101)

**N'attendez pas que d'autres agissent
à votre place.**

Adhérer et faites adhérer au S.N.S.H. !

Notre cohésion est notre force !

Créons, ensemble, un réel esprit de corps !

